



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**BO**

LE BULLETIN OFFICIEL  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

**Bulletin officiel n° 7  
du 17 février 2022**

## **Sommaire**

### **Organisation générale**

#### **Commission d'enrichissement de la langue française**

Vocabulaire de l'économie et de la finance  
liste du 22-1-2022 (NOR : CTNR2201287K)

### **Enseignements secondaire et supérieur**

#### **Brevet de technicien supérieur**

Thèmes concernant l'enseignement de culture générale et expression en deuxième année - session 2023  
note de service du 31-1-2022 (NOR : ESRS2201905N)

### **Enseignements primaire et secondaire**

#### **Protection de l'enfance**

Organisation des actions d'information et de sensibilisation sur l'enfance maltraitée  
circulaire du 7-2-2022 (NOR : MENE2204209C)

### **Informations générales**

#### **Vacance de postes**

Professeur des écoles (école primaire) et professeur certifié de français (lycée) auprès de l'établissement scolaire public italien Leonardo da Vinci de Paris  
avis (NOR : MENC2203096V)

#### **Conseils, comités, commissions**

Nomination des membres de certaines commissions chargées d'établir les sujets de l'examen conduisant à la délivrance du diplôme Un des meilleurs ouvriers de France  
décision du 28-1-2022 (NOR : MENE2203577S)

## Organisation générale

### Commission d'enrichissement de la langue française

#### Vocabulaire de l'économie et de la finance

NOR : CTNR2201287K

liste du 22-1-2022

MENJS - MC

#### I. Termes et définitions

##### **actif titrisé**

*Domaine* : Finance.

*Définition* : Titre négociable émis par une entité ad hoc pour financer l'acquisition d'actifs.

*Note* : Un actif titrisé prend généralement le nom de la catégorie d'actifs achetés par l'entité ad hoc. La créance hypothécaire titrisée et le contrat d'assurance titrisé sont des exemples d'actifs titrisés.

*Voir aussi* : contrat d'assurance titrisé, créance hypothécaire titrisée, entité ad hoc, titrisation.

*Équivalent étranger* : asset-backed securities (ABS).

**Attention** : Cette publication annule et remplace celle des termes « billet de trésorerie adossé à des créances titrisées » et « titre adossé à des créances titrisées » au Journal officiel du 19 janvier 2010.

##### **asymétrie fiscale**

*Domaine* : Économie générale/Fiscalité.

*Définition* : Ensemble de discordances entre des systèmes fiscaux nationaux ou entre ces systèmes et les règles internationales, qui peuvent notamment apparaître dans la qualification fiscale d'un contribuable au regard de ces différents systèmes et règles.

*Note* : L'asymétrie fiscale peut être exploitée à des fins d'évasion fiscale.

*Équivalent étranger* : hybrid mismatch.

##### **cours à terme**

*Domaine* : Finance.

*Définition* : Cours préfixé d'achat ou de vente d'un actif dont le règlement et la livraison sont prévus à une échéance ultérieure.

*Voir aussi* : marché à terme.

*Équivalent étranger* : forward price, futures price.

##### **créance hypothécaire titrisée**

*Abréviation* : CHT.

*Domaine* : Finance.

*Définition* : Titre négociable émis par une entité ad hoc pour financer l'acquisition de créances hypothécaires.

*Voir aussi* : actif titrisé, entité ad hoc, titrisation.

*Équivalent étranger* : mortgage-backed securities (MBS).

**Attention** : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 28 décembre 2006.

##### **croissance partagée**

*Domaine* : Économie générale-Sciences humaines.

*Définition* : Croissance économique qui bénéficie à toutes les catégories de la population.

*Note* : On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « croissance inclusive », qui n'est pas recommandé.

*Équivalent étranger* : inclusive growth.

##### **cyberjeton indexé**

*Forme abrégée* : jeton indexé.

*Domaine* : Finance-Économie générale.

*Définition* : Cyberjeton dont la valeur est fixée en référence à une monnaie, à un panier de monnaies, ou, plus généralement, à un portefeuille d'actifs.

*Note* : On trouve aussi, dans le langage professionnel, les termes « jeton stable » et « cryptomonnaie stable », qui sont déconseillés.

*Voir aussi* : cyberjeton, cybermonnaie.

*Équivalent étranger* : asset-referenced token, stablecoin.

**cybermonnaie**, n.f.

*Domaine* : Finance-Informatique/Internet.

*Définition* : Ensemble de cyberjetons de même nature pouvant servir à des paiements, à l'instar d'une monnaie ayant cours légal.

*Note* :

1. Des plateformes proposent d'échanger les cyberjetons de certaines cybermonnaies contre de la monnaie ayant cours légal.
2. Les cybermonnaies ne doivent pas être confondues avec la monnaie électronique.
3. On trouve aussi les termes « monnaie virtuelle » et « cryptomonnaie », qui sont déconseillés, et « monnaie digitale », qui est à proscrire.

*Voir aussi* : cyberjeton, monnaie électronique, monnaie numérique de banque centrale.

*Équivalent étranger* : crypto currency, cryptocurrency.

**Attention** : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 23 mai 2017.

#### **distribution monétaire sans contrepartie**

*Forme abrégée* : distribution sans contrepartie.

*Domaine* : Économie générale-Finance.

*Définition* : Distribution gracieuse de liquidités, notamment aux ménages, effectuée à l'initiative de l'État dans le but de relancer l'activité économique.

*Note* :

1. La distribution monétaire sans contrepartie se traduit par une augmentation de la masse monétaire.
2. On trouve aussi, dans le langage professionnel, les termes « hélicoptère monétaire » et « monnaie hélicoptère », qui sont déconseillés.

*Voir aussi* : politique d'expansion monétaire.

*Équivalent étranger* : helicopter money.

#### **entité ad hoc**

*Domaine* : Finance.

*Définition* : Structure juridique créée spécifiquement pour mener à bien une opération pour le compte d'une organisation publique ou privée.

*Note* : Une entité ad hoc peut être utilisée dans le cas d'opérations de titrisation. On parle alors de « structure de titrisation ».

*Voir aussi* : structure de défaillance, titrisation.

*Équivalent étranger* : special purpose company (SPC), special purpose entity (SPE), special purpose vehicle (SPV).

**Attention** : Cette publication annule et remplace celle du terme « structure de titrisation » au Journal officiel du 28 décembre 2006. Les occurrences de « structure de titrisation » dans les définitions et notes de « contrat d'assurance titrisé », « fonds multicédant », « obligation-catastrophe » et « titre de créance adossé » sont remplacées par « entité ad hoc ».

#### **évaluation au prix de modèle**

*Domaine* : Finance-Économie générale/Comptabilité.

*Définition* : Méthode comptable qui consiste, lorsque le prix de marché n'est pas considéré comme représentatif, à arrêter la valeur à laquelle un actif ou un passif financiers pourraient être transférés à un tiers en se référant à un modèle d'évaluation établi par des experts.

*Note* : L'évaluation d'un portefeuille de créances repose par exemple sur un modèle prenant en compte l'estimation des probabilités de non-remboursement.

*Voir aussi* : évaluation au prix de marché.

*Équivalent étranger* : mark-to-model, mark-to-model valuation.

#### **marché à terme**

*Domaine* : Finance.

*Définition* : Marché sur lequel sont établis les cours à terme.

*Note* : Lorsque les transactions sont réalisées directement entre les parties, le marché à terme est qualifié « de gré à gré ». Lorsque les transactions sont réalisées par l'intermédiaire d'une bourse, qu'elle soit physique ou électronique, le marché à terme est qualifié d'« organisé ».

*Voir aussi* : cours à terme.

*Équivalent étranger* : forward market [marché de gré à gré], futures market [marché organisé].

**Attention** : Cette publication annule et remplace celle des termes « marché à terme » et « marché de contrats à terme » au Journal officiel du 22 septembre 2000.

#### **minoration de la base**

*Domaine* : Économie générale/Fiscalité.

*Définition* : Diminution de l'assiette de l'impôt, qui est obtenue au moyen d'opérations financières exploitant notamment les régimes de déduction ou l'asymétrie fiscale, dans un but d'optimisation.

*Note* :

1. La conclusion de prêts entre sociétés d'une entreprise multinationale en vue de produire des intérêts déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés, ou le recours à une opération transnationale qui permet de bénéficier d'une déduction dans une juridiction sans entraîner d'imposition supplémentaire dans une autre, sont des exemples de minoration de la base.

2. La minoration de la base peut être exploitée à des fins d'évasion fiscale.

*Voir aussi* : asymétrie fiscale, transfert de bénéfices.

*Équivalent étranger* : base erosion.

#### **mise en pension**

*Domaine* : Finance.

*Définition* : Emprunt en numéraire réalisé par une institution financière sur le marché monétaire, qui consiste à vendre des titres avec un horizon et un prix de rachat fixés d'avance, le prix de rachat étant en général supérieur au prix de vente.

*Note* : À la différence du prêt-emprunt de titres, la mise en pension permet à celui qui cède des titres d'obtenir des liquidités.

*Voir aussi* : prêt-emprunt de titres, prise en pension.

*Équivalent étranger* : repo, repurchase agreement.

#### **monnaie numérique de banque centrale**

*Abréviation* : MNBC.

*Domaine* : Finance.

*Définition* : Monnaie émise par une banque centrale sous une forme numérique.

*Voir aussi* : cybermonnaie, monnaie électronique.

*Équivalent étranger* : central bank digital currency (CBDC).

#### **prêt-emprunt de titres**

*Domaine* : Finance.

*Définition* : Opération par laquelle une entité cède temporairement des titres à une autre entité, contre le versement d'un intérêt et la remise d'un actif en nantissement afin de couvrir le risque de non-restitution à l'échéance des titres prêtés.

*Note* : À la différence de la mise en pension, le prêt-emprunt de titres ne donne droit qu'au versement d'un intérêt, sans que soient versées des liquidités en contrepartie des titres prêtés.

*Voir aussi* : mise en pension, prise en pension.

*Équivalent étranger* : repo, securities lending.

#### **prise en pension**

*Domaine* : Finance.

*Définition* : Prêt en numéraire consenti par une institution financière sur le marché monétaire, qui consiste à acheter des titres avec un horizon et un prix de revente fixés d'avance, le prix de revente étant en général supérieur au prix d'achat.

*Note* : En cas de non-remboursement à l'échéance, le prêteur conserve les titres qui lui ont été cédés et ne supporte donc qu'un risque de variation de leur cours.

*Voir aussi* : mise en pension, prêt-emprunt de titres.

*Équivalent étranger* : reverse repo.

#### **redomiciliation fiscale**

*Domaine* : Économie générale/Fiscalité.

*Définition* : Réorganisation d'un groupe de sociétés destinée à transférer son domicile fiscal dans une juridiction dont la fiscalité permet une optimisation.

*Équivalent étranger* : tax inversion.

#### **structure de défaillance**

*Domaine* : Finance.

*Synonyme* : structure de cantonnement.

*Définition* : Entité ad hoc créée pour recueillir et gérer des actifs de mauvaise qualité cédés par une institution qui cherche ainsi à améliorer son bilan.

*Note* : L'expression « banque de défaillance » est à déconseiller dans la mesure où une structure de défaillance n'a pas nécessairement d'agrément bancaire.

*Voir aussi* : défaillance, entité ad hoc.

*Équivalent étranger* : bad bank.

**Attention** : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 7 décembre 2018.

#### **titrisable, adj.**

*Domaine* : Finance.

*Définition* : Se dit d'un actif susceptible d'être titrisé.

*Voir aussi* : actif titrisé, titrisation.

*Équivalent étranger* : securitisable (GB), securitizable (EU).

**Attention :** Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 22 septembre 2000.

**titrisation, n.f.**

*Domaine :* Finance.

*Définition :* Opération par laquelle est cédé un ensemble d'actifs à une entité ad hoc, qui émet des titres négociables adossés à ces actifs pour financer cette acquisition.

*Note :* La titrisation permet à l'entité cédante de transférer un risque ou de se financer.

*Voir aussi :* actif titrisé, entité ad hoc, finance parallèle, modèle d'octroi puis de cession de crédits, prêt à haut risque.

*Équivalent étranger :* securitisation (GB), securitization (EU).

**Attention :** Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 22 septembre 2000.

**titrisation en cyberjetons**

*Domaine :* Finance-Informatique/Internet.

*Synonyme :* conversion en jetons.

*Définition :* Émission, au moyen d'un dispositif d'enregistrement électronique partagé, de cyberjetons qui sont adossés à un actif, en vue notamment de faciliter la vente en tout ou partie de cet actif.

*Note :* Le cyberjeton sert d'unité de compte dans le cas d'un fractionnement de l'actif en parts.

*Voir aussi :* actif numérique, cyberjeton, dispositif d'enregistrement électronique partagé, titrisation.

*Équivalent étranger :* tokenisation (GB), tokenization (EU).

**titriser, v.**

*Domaine :* Finance.

*Définition :* Céder un ensemble d'actifs à une entité ad hoc, qui émet des titres négociables adossés à ces actifs pour financer cette acquisition.

*Voir aussi :* entité ad hoc, titrisation.

*Équivalent étranger :* securitise, v. (GB), securitize, v. (EU).

**Attention :** Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 22 septembre 2000.

## II. Table d'équivalence

### A. Termes étrangers

Terme étranger [1]	Domaine/sous-domaine	Équivalent français [2]
asset-backed securities (ABS).	Finance.	actif titrisé.
asset-referenced token, stablecoin.	Finance-Économie générale.	cyberjeton indexé, jeton indexé.
bad bank.	Finance.	structure de défaillance, structure de cantonnement.
base erosion.	Économie générale/Fiscalité.	minoration de la base.
central bank digital currency (CBDC).	Finance.	monnaie numérique de banque centrale (MNBC).
crypto currency, cryptocurrency.	Finance-Informatique/Internet.	cybermonnaie, n.f.
forward market [marché de gré à gré], futures market [marché organisé].	Finance.	marché à terme.
forward price, futures price.	Finance.	cours à terme.
futures market [marché organisé], forward market [marché de gré à gré].	Finance.	marché à terme.
futures price, forward price.	Finance.	cours à terme.
helicopter money.	Économie générale-Finance.	distribution monétaire sans contrepartie, distribution sans contrepartie.
hybrid mismatch.	Économie générale/Fiscalité.	asymétrie fiscale.
inclusive growth.	Économie générale-Sciences humaines.	croissance partagée.

Terme étranger [1]	Domaine/sous-domaine	Équivalent français [2]
mark-to-model, mark-to-model valuation.	Finance-Économie générale/Comptabilité.	<b>évaluation au prix de modèle.</b>
mortgage-backed securities (MBS).	Finance.	<b>créance hypothécaire titrisée (CHT).</b>
repo, repurchase agreement.	Finance.	<b>mise en pension.</b>
repo, securities lending.	Finance.	<b>prêt-emprunt de titres.</b>
repurchase agreement, repo.	Finance.	<b>mise en pension.</b>
reverse repo.	Finance.	<b>prise en pension.</b>
securities lending, repo.	Finance.	<b>prêt-emprunt de titres.</b>
securitisable (GB), securitizable (EU).	Finance.	<b>titrisable, adj.</b>
securitisation (GB), securitization (EU).	Finance.	<b>titrisation, n.f.</b>
securitise, v. (GB), securitize, v. (EU).	Finance.	<b>titriser, v.</b>
special purpose company (SPC), special purpose entity (SPE), special purpose vehicle (SPV).	Finance.	<b>entité ad hoc.</b>
stablecoin, asset-referenced token.	Finance-Économie générale.	<b>cyberjeton indexé, jeton indexé.</b>
tax inversion.	Économie générale/Fiscalité.	<b>redomiciliation fiscale.</b>
tokenisation (GB), tokenization (EU).	Finance-Informatique/Internet.	<b>titrisation en cyberjetons, conversion en jetons.</b>

[1] Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

[2] Les termes en caractères gras sont définis dans la partie I (Termes et définitions).

## B. Termes français

Terme français [1]	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger [2]
<b>actif titrisé.</b>	Finance.	asset-backed securities (ABS).
<b>asymétrie fiscale.</b>	Économie générale/Fiscalité.	hybrid mismatch.
<b>conversion en jetons, titrisation en cyberjetons.</b>	Finance-Informatique/Internet.	tokenisation (GB), tokenization (EU).
<b>cours à terme.</b>	Finance.	forward price, futures price.
<b>créance hypothécaire titrisée (CHT).</b>	Finance.	mortgage-backed securities (MBS).
<b>croissance partagée.</b>	Économie générale-Sciences humaines.	inclusive growth.
<b>cyberjeton indexé, jeton indexé.</b>	Finance-Économie générale.	asset-referenced token, stablecoin.
<b>cybermonnaie, n.f.</b>	Finance-Informatique/Internet.	crypto currency, cryptocurrency.
<b>distribution monétaire sans contrepartie, distribution sans contrepartie.</b>	Économie générale-Finance.	helicopter money.
<b>entité ad hoc.</b>	Finance.	special purpose company (SPC), special purpose entity (SPE), special purpose vehicle (SPV).

Terme français [1]	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger [2]
<b>évaluation au prix de modèle.</b>	Finance-Économie générale/Comptabilité.	mark-to-model, mark-to-model valuation.
<b>jeton indexé, cyberjeton indexé.</b>	Finance-Économie générale.	asset-referenced token, stablecoin.
<b>marché à terme.</b>	Finance.	forward market [marché de gré à gré], futures market [marché organisé].
<b>minoration de la base.</b>	Économie générale/Fiscalité.	base erosion.
<b>mise en pension.</b>	Finance.	repo, repurchase agreement.
<b>monnaie numérique de banque centrale (MNBC).</b>	Finance.	central bank digital currency (CBDC).
<b>prêt-emprunt de titres.</b>	Finance.	repo, securities lending.
<b>prise en pension.</b>	Finance.	reverse repo.
<b>redomiciliation fiscale.</b>	Économie générale/Fiscalité.	tax inversion.
<b>structure de défaillance, structure de cantonnement.</b>	Finance.	bad bank.
<b>titrisable, adj.</b>	Finance.	securitisable (GB), securitizable (EU).
<b>titrisation, n.f.</b>	Finance.	securitisation (GB), securitization (EU).
<b>titrisation en cyberjetons, conversion en jetons.</b>	Finance-Informatique/Internet.	tokenisation (GB), tokenization (EU).
<b>titriser, v.</b>	Finance.	securitise, v. (GB), securitize, v. (EU).

[1] Les termes en caractères gras sont définis dans la partie I (Termes et définitions).  
[2] Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

## Enseignements secondaire et supérieur

### Brevet de technicien supérieur

#### Thèmes concernant l'enseignement de culture générale et expression en deuxième année - session 2023

NOR : ESR2201905N

note de service du 31-1-2022

MESRI - DGESIP - A1-2

---

Texte adressé aux recteurs et rectrices de région académique ; aux chancelières et chanceliers des universités ; aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie - directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie - inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; au directeur du centre national d'enseignement à distance ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux cheffes et chefs d'établissements

---

L'arrêté du 16 novembre 2006 définissant les objectifs, les contenus de l'enseignement et le référentiel des capacités du domaine de la culture générale et expression pour les brevets de technicien supérieur paru au Journal officiel de la République française le 29 novembre 2006 prévoit que deux thèmes sont étudiés en deuxième année de BTS.

L'intitulé, la problématique et les indications bibliographiques de chacun des deux thèmes prévus pour la session 2023 sont présentés en annexe.

À l'issue de la session 2022, la note de service du 29 mars 2021 parue au Bulletin officiel n° 16 du 22 avril 2021 est abrogée.

#### Annexe - Thèmes concernant l'enseignement de culture générale et expression en deuxième année de section de technicien supérieur en vue de la session 2023.

##### Thème n° 1 - Dans ma maison

###### Problématique

La maison : rien n'est plus commun et familier que cet objet architectural, un toit et des murs, un abri où l'on se sent chez soi. Et pourtant quelle diversité dans la déclinaison de ses formes, de la maison individuelle à l'appartement situé dans un immeuble ou une tour, du pavillon au studio ! Type d'habitat associé à l'organisation de la société, la maison, dans la multiplicité de ses configurations, reflète la variété de nos modes de vie : cellule familiale, colocation, Ehpad foyer étudiant, etc. L'habitat constitue par ailleurs un marqueur prépondérant de la différenciation sociale, selon que l'on ait ou pas un toit, que l'on soit locataire ou propriétaire, que l'on habite un immeuble de standing ou un logement exigu, insalubre.

Dans presque toutes les conceptions occidentales de l'habitat, héritées de l'Antiquité, deux caractéristiques dominent : d'une part, la maison instaure une séparation entre le domaine privé du foyer et le monde public de la cité ; d'autre part, la disposition spatiale et les fonctions des pièces de la maison traduisent des usages différenciés : chambres et lieux conviviaux, lieux ouverts et pièces privées. Mais ne devient-il pas difficile, notamment avec le développement du travail à distance, de distinguer espace public et espace intime ?

La clôture architecturale de la maison semble favoriser le repli heureux sur soi, seul ou au sein d'une communauté choisie. Mais si la maison offre une protection, si elle permet l'isolement, la solitude volontaire ou la retraite enchantée, ne peut-elle aussi devenir le lieu de la réclusion subie, du retrait frileux et craintif, de la dérobaude face aux désordres du monde ? Sans doute, en vertu des lois de l'hospitalité, la maison peut-elle être accueillante ; mais elle se révèle parfois secrète, hostile et le huis clos devient le théâtre des conflits et des tragédies familiales.

Espace symbolique autant qu'architectural, la maison nous fait entrer dans les domaines de l'imaginaire et du rêve. Intimement liée à notre identité profonde, la maison d'enfance est l'écrin de nos plus anciens souvenirs, de nos premières émotions. Mais la maison est aussi au croisement d'enjeux très concrets : confort, décoration, normes environnementales, sécurité et accessibilité. Entre rêve et réalité, la maison peut-elle répondre à autant d'aspirations différentes et parfois contradictoires sans tomber dans la standardisation et le conformisme ?

###### Mots-clés

- maison, bâtisse, construction, immeuble, immeuble haussmannien, immeuble de rapport, HLM, gratte-ciel, loft, domotique, pavillon, villa, manoir, château, folie, studio, préfabriqué, baraque, cabane, bicoque, mesure, taudis, bungalow, chaumière, ermitage ;



- antichambre, salon, salle de réception, salle à manger, boudoir, terrasse, loggia, cuisine, buanderie, communs, chambre de bonne, galetas, soupenette ;
- foyer, chez-soi, nid, refuge, pénates, lares, retraite, asile, home, confort, cosy, bien-être, Feng Shui, bricolage, restauration, promiscuité, insalubrité, nuisances ;
- propriété, résidence secondaire, maison de famille, maison de vacances, location, inventaire, état des lieux, héritage, charges, bail, copropriété, servitudes ;
- famille, maisonnée, isolement, solitude, hospitalité, sociabilité, utopie, phalanstère, confinement, gynécée, huis clos, domesticité.

### Expressions

Maison de campagne ; maison de famille ; maison de maître ; gros comme la/une maison ; par-dessus les maisons ; habiter en bon père de famille ; faire les honneurs de la/sa maison ; garder la maison, quitter la maison ; charbonnier est maître chez lui, en sa maison ; à la maison, aller, être à la maison ; (aimer) rester à la maison ; gens de maison ; maître, maîtresse de maison ; entrer, se mettre en maison ; maison bien réglée ; tenir maison ouverte ; administrer la maison ; train de maison ; bonne, grande maison ; maison aisée, confortable ; une maison accueillante, amie, charitable... *home sweet home*, quitter le foyer, la porte est toujours ouverte, sans domicile fixe (SDF), sans abri, de la cave au grenier, un cadavre dans le placard ; maison hantée...

### Littérature

Louis Aragon, « Intérieurs », *Le Voyage de Hollande et autres poèmes*  
 Paul Auster, *Sunset Park*  
 Alaa al-Aswany, *L'Immeuble Yacoubian*  
 Honoré de Balzac, *La Recherche de l'Absolu*, *Eugénie Grandet*, *Le Père Goriot*  
 Philippe Besson, *La Maison atlantique*  
 Joachim du Bellay, « Heureux qui comme Ulysse », *Les Regrets*  
 René-Guy Cadou, *La Maison d'Hélène*  
 Truman Capote, *Les Domaines hantés*  
 Catherine Clément, *Maison mère*  
 Colette, *La Maison de Claudine*  
 Jean d'Ormesson, *Au plaisir de Dieu*  
 Julia Deck, *Propriété privée*  
 Marguerite Duras, *La Vie matérielle*  
 Lydia Flem, *Comment j'ai vidé la maison de mes parents*  
 Adrien Goetz, *Villa Kérylos*  
 Keigo Higashino, *La Maison où je suis mort autrefois*  
 Kazuo Ishiguro, *Les Vestiges du jour*  
 Jean-Claude Izzo, *Total Khéops*  
 Rosetta Loy, *Noir est l'arbre des souvenirs, bleu l'air*  
 Simon Mawer, *La Maison de verre*  
 Irène Nemirovski, *Le Bal*  
 Marcel Pagnol, *Le Château de ma mère*  
 Georges Perec, *Espèces d'espaces*, *La Vie mode d'emploi*  
 Charles Perrault, *La Barbe bleue*, *Le Petit Poucet*  
 Edgar Poe, « La Chute de la maison Usher », in *Nouvelles histoires extraordinaires*  
 Jacques Prévert, « Dans ma maison », *Paroles*  
 Marcel Proust, *Du côté de chez Swann*  
 Pascal Quignard, *Villa Amalia*, *Vie secrète*  
 Yannis Ritsos, « Perspective », *Témoignages*  
 Jules Romains, *Mort de quelqu'un*  
 Georges Simenon, *L'Affaire Saint-Fiacre*, *Les Inconnus dans la maison*  
 Sylvain Tesson, *Dans les forêts de Sibérie*  
 Henri Thomas, « Grenier », *Le Monde absent*  
 Giuseppe Tomasi di Lampedusa, *Le Guépard*  
 Thomas More, *Utopie*, livre II  
 Paul Verlaine, « Le Foyer », *La Bonne chanson*  
 Voltaire, *Candide*, chapitre XXX  
 Émile Zola, *Pot-Bouille*, *Comment on meurt*

### Essais

Gaston Bachelard, *La Poétique des espaces*  
 Simone de Beauvoir, *Le Deuxième Sexe*, tome 2, chapitre « La femme mariée »  
 Bruno Bettelheim, « Jeannot et Margot » (*Hansel et Gretel*), *Psychanalyse des contes de fées*  
 Evelyne Bloch-Dano, *Mes maisons d'écrivains*

Jean Chevalier et Alain Gheerbrant, article « Maison », *Dictionnaire des symboles*  
 Mona Chollet, *Chez soi, une odyssee de l'espace domestique*  
 Marcel Détienné, *Comment être autochtone ? Du pur Athénien au Français raciné*  
 Martin Heidegger, *Essais et conférences* : « Bâtir habiter penser », « ...L'homme habite en poète. »  
 Pierre Grimal, E. Kossakowski, *Pompéi, Demeures secrètes*  
 Martine Segalen & Françoise Zonabend, *Familles en France* (p. 497-528), In Burguière  
 André Burguière, Christiane Klapisch-Zuber, Martine Segalen & Françoise Zonabend, *Histoire de la famille*. (Tome 3 : *Le Choc des modernités*)  
 Tzvetan Todorov, *Éloge du quotidien. Essai sur la peinture hollandaise du XVIIe siècle*  
 Jean-Pierre Vernant, *L'Univers, les Dieux, les Hommes*  
 François Vigouroux, *L'Âme des maisons*  
 Ruth Zylberman, *209 rue Saint-Maur, Paris Xe, Autobiographie d'un immeuble*

#### Films

Claude Chabrol, *La Cérémonie*  
 Jean Epstein, *La Chute de la maison Usher*  
 Alfred Hitchcock, *Psychose, Fenêtre sur cour, La Maison du docteur Edwardes*  
 James Ivory, *Retour à Howards End*  
 Agnès Jaoui et Jean-Pierre Bacri, *Cuisine et Dépendances*  
 Cédric Klapisch, *L'Auberge espagnole*  
 Bong Joon-ho, *Parasite, Shaking Tokyo* (in *Tokyo !*, série de trois courts-métrages par Michel Gondry, Leos Carax et Bong Joon-ho)  
 Philippe Le Guay, *les Femmes du sixième étage*  
 François Ozon, *Huit femmes, Dans la maison*  
 Maurice Pialat, *L'Amour existe*  
 Roman Polanski, *Le Locataire*  
 Stéphane Robelin, *Et si on vivait ensemble*  
 Georges Rouquier, *Farrebique*  
 Jean Renoir, *La Règle du jeu*  
 Jacques Tati, *Mon oncle, Playtime*  
 Bertrand Tavernier, *Un dimanche à la campagne*  
 François Truffaut, *L'Argent de poche*  
 Thomas Vinterberg, *Festen*  
 Luchino Visconti, *Ludwig ou le Crépuscule des dieux*  
 Peter Weir, *The Truman Show*

#### Séries

*Downtown Abbey*  
*L'Agent immobilier*  
*Au-delà des murs*  
*Nos chers voisins*  
 Émissions de télévision : *Maison à vendre, Recherche appartement ou maison, Les As de la déco*, etc.

#### Jeux vidéo

*Les Sims*

#### Musique

Charles Aznavour, *La Maison rose*  
 Barbara, *Ma maison*  
 Bénabar, *Quatre murs et un toit*  
 Nino Ferrer, *La Maison près de la fontaine*  
 Thomas Fersen, *L'Escalier*  
 Maxime Le Forestier, *San Francisco*  
 Françoise Hardy, *La Maison où j'ai grandi*  
 Renan Luce, *Chez toi*  
 Miossec, *Le Déménagement*  
 Michel Polnareff, *Dans la maison vide*  
 Raphaël, *Caravane*  
 Renaud, *HLM*  
 Les Wriggles, *Les Voisins*  
 Zazie, *Rue de la Paix*

#### Architecture

- sites de Pompéi, Oplontis et Herculanium, Domus aurea ;
- maisons-musées et maisons d'écrivains (Nissim de Camondo, Jacquemart-André, maison Balzac à Passy, musée Gustave

Moreau, maison de George Sand dans le Berry, maison de François Mauriac ou d'Edmond Rostand en Nouvelle-Aquitaine, etc.);

- châteaux de la Loire ; Versailles ; châteaux de Louis II de Bavière ;
- architectes ayant particulièrement travaillé sur l'habitat individuel ou collectif, de Mansart à Hundertwasser, en passant par Franck Lloyd Wright, Szotyński et Zaleski, Le Corbusier, Mallet Stevens ou Charlotte Perriand ;
- Le Facteur Cheval, Le Palais idéal ;
- Jean-Baptiste Godin, le familistère de Guise ;
- Victor Horta, la maison Horta (Bruxelles, Belgique) ;
- Raymond Isidore, dit Picassiette, la maison Picassiette ;
- Emmanuel Pontremoli, la villa Kérylos ;
- Szotyński et Zaleski, la maison tordue (à Sopot, Pologne) ;
- Les *toulos*, maisons du peuple Hakka (Chine) ;
- Villa Balbianello (lac de Côme, Italie) ;
- Otto Wagner, la villa d'Hütteldorf (Vienne, Autriche).

### Arts Plastiques

Le Bauhaus

Pierre Bonnard, *Intérieurs*

De Gouve de Nuncques, *La Maison aveugle*

Emmanuel de Witte, *Intérieur avec une femme jouant du virginal*

Pieter Janssens Elinga, *La Balayeuse*

Vilhelm Hammershøi, *La Danse de la poussière dans les rayons du soleil, La Très Haute Fenêtre*

Edward Hopper, *Chambre à New York, Maison au bord de la voie ferrée*

René Magritte, *L'Empire des Lumières*

Do-Ho Su, *Perfect Homes*

Samuel van Hoogstraten, *Les Pantoufles*

Félix Vallotton, *Femme fouillant dans un placard, Intérieur avec une femme en rouge de dos*

Vermeer, *Rue de Delft*

Édouard Vuillard, *Intérieurs*

### Presse

Magazines spécialisés, de *Maison créative* à *Art & Décoration* en passant par *Elle Décoration*, *Le Journal de la maison*, *Mon jardin & Ma Mmison*, *Maison & Travaux*, *Marie-Claire Maison*, etc.

### Thème n° 2 - Invitation au voyage...

#### Problématique

Longtemps apanage d'une élite sociale, le voyage s'est désormais démocratisé. La variété des moyens de transports, la baisse des coûts, la facilité de l'organisation du voyage en ligne, clé en main, donnent au plus grand nombre l'opportunité de se déplacer vers des destinations lointaines. Pourtant, tout le monde ne voyage pas : la peur de l'inconnu, les risques éventuels, l'éloignement de l'environnement familial ou encore les dépenses occasionnées peuvent freiner l'envie de partir.

Mais pourquoi voyageons-nous ? Certes, nous sommes parfois contraints de nous déplacer pour des raisons professionnelles ou des motifs familiaux, mais le temps des vacances est une invitation au dépaysement, à l'agrément et à l'exotisme, à la découverte de l'ailleurs. Voyager, c'est alors prendre le large et, quand on part, on ne revient pas toujours le même : le voyage est un rite de passage qui permet de faire l'expérience de soi-même face aux autres, face à l'inconnu. Ainsi, les peintres ont longtemps fait le voyage en Italie, les aristocrates ont eu leur Grand Tour et les étudiants européens peuvent participer au programme Erasmus. Cependant s'agit-il encore de la même conception du voyage ? Aujourd'hui, le tourisme déplace des foules selon des itinéraires balisés, au mépris des conséquences écologiques. La mondialisation des enseignes de commerce abolit les différences géographiques et culturelles : le voyageur actuel est semblable à certains contemporains de Montaigne qui, partout où ils vont « se tiennent à leurs façons ». Peut-on véritablement parler de la découverte de nouveaux territoires lorsqu'on ne fait que se délocaliser du même au même ? On se photographie devant des monuments, des paysages ou des plats exotiques - selfies aussitôt mis en ligne pour donner une image de soi qui suscite admiration et envie. Est-ce encore voyager, que de voyager sans changer de regard, sans s'oublier soi-même pour s'ouvrir aux autres ?

#### Mots-clés

- voyage, évasion, nomadisme, fuite, fugue, errance ;
- découvrir, comprendre, s'adapter, communiquer, survivre ;
- authenticité, us et coutumes, folklore ;
- l'inconnu, l'étranger, l'exotisme, l'ailleurs ;
- voyage scolaire, séjour linguistique, voyage éclair, agence de voyage, voyageur, tour opérateur, circuit touristique, voyage de noces, croisière, voyage au long cours, tourisme de masse, tourisme solidaire, tourisme culturel, woofing ;
- auto-stop, covoiturage, compagnies low cost, port, paquebot, gare, train de nuit, Orient-Express, Transsibérien, aéroport ;
- selfie, carte postale, carnet de voyage, journal de bord (log book), récit de voyage, géographie, ethnographie ;

- quête de soi, voyage initiatique, pérégrin, pèlerin, pèlerinage, aventure, périple, tribulations, pérégrinations, odyssee, expédition, exploration, tour du monde, circumnavigation, voyage d'étude, voyage scientifique, grandes découvertes, conquête spatiale.

### Expressions

larguer les amarres, faire ses bagages, bon vent !, bon voyage !, les voyages forment la jeunesse, mérite le déplacement, vaut le détour, poser ses valises, souvenirs de voyage, retour aux sources, retour au bercail, retrouver ses Pénates, faire son dernier voyage

### Littérature

#### *Les Mille et Une Nuits*

Charles Baudelaire, *Les Fleurs du mal*, *Le Spleen de Paris*: « Invitation au voyage »

Julien Blanc-Gras, *Touriste*

Nellie Bly, *Le Tour du monde en 72 jours*

Louis-Antoine de Bougainville, *Voyage autour du monde*

Nicolas Bouvier, *L'Usage du monde*

Michel Butor, *La Modification*

Louis-Ferdinand Céline, *Voyage au bout de la nuit*

Blaise Cendrars, *Bourlinguer*, *Du monde entier*: « La prose du Transsibérien et de la petite Jehanne de France »

Josef Conrad, *Jeunesse*, *Au cœur des ténèbres*

Bérengère Cournut, *De pierres et d'os*

Alexandra David-Néel, *Voyage d'une Parisienne à Lhassa*

Denis Diderot, *Supplément au voyage de Bougainville*

Isabelle Eberhardt, *Au pays des sables*

Gustave Flaubert, *Par les champs et par les grèves*

François Garde, *Ce qu'il advint du sauvage blanc*

Laurent Gaudé, *Eldorado*

Christian Garcin et Tanguy Viel, *Travelling*

Théophile Gautier, *Voyage en Espagne*

André Gide, *Voyage au Congo*

Jean Giraudoux, *Supplément au voyage de Cook*

Cédric Gras, *L'Hiver aux troussees*

Hérodote, *Histoires*

Olivier Hodasava, *Éclats d'Amérique - chronique d'un voyage virtuel*

Homère, *L'Odyssée*

Alexis Jenni, *La Conquête des îles de la Terre Ferme*

Jean-Paul Kauffmann, *L'Arche des Kerguelen - Voyage aux îles de la désolation*

Jack Kerouac, *Sur la route*, *Satori à Paris*

Joseph Kessel, *Les Cavaliers*

Rudyard Kipling, *L'Homme qui voulut être roi*

Matthew Kneale, *Les Passagers anglais*

Eugène Labiche, *Le Voyage de Monsieur Perrichon*

Selma Lagerlöf, *Le Merveilleux Voyage de Nils Holgersson à travers la Suède*

Valéry Larbaud, *Poésies de A. O. Barnabooth*, *Journal de Barnabooth*

Jean-Marie Gustave Le Clézio, *Haï, Désert*

Jean de Léry, *Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil*

Jack London, *La Croisière du Snark*

Pierre Loti, *Voyages au Moyen-Orient*

Ella Maillart, *Des monts célestes aux sables rouges*

André Malraux, *La Voie royale*

Henri Michaux, *Ailleurs*, *Un barbare en Asie*

Michel de Montaigne, *Essais*, III, 9, *Journal de voyage*

Montesquieu, *Lettres persanes*

Gérard de Nerval, *Voyage en Orient*

Rabelais, *Le Quart Livre*

Arthur Rimbaud, « Ma bohème », *Illuminations*

Jean-Jacques Rousseau, *Les Confessions*

Jean-Christophe Rufin, *Rouge Brésil*, *Le Tour du monde du roi Zibeline*, *Immortelle randonnée : Compostelle malgré moi*

Antoine de Saint-Exupéry, *Courrier sud*, *Vol de nuit*, *Terre des hommes*, *Le Petit Prince*, etc.

Victor Segalen, *Les Immémoriaux*

Stendhal, *Voyages en Italie*

Jonathan Swift, *Voyages de Gulliver*

Sylvain Tesson, *Les Chemins noirs, Berezina*  
Jean-Philippe Toussaint, *Partir*  
Vercors, *Les Animaux dénaturés, Zoo ou l'assassin philanthrope*  
Jules Verne, *Le Tour du monde en quatre-vingts jours, Voyages extraordinaires*  
Voltaire, *Candide, Micromégas*

#### Essais

Lucie Azema, *Les Femmes aussi sont du voyage : L'émancipation par le départ*  
Roland Barthes, *L'Empire des signes*  
Anne Benoit-Janin, *Les Népalaises de l'Éverest*  
Matthias Debureau, *De l'art d'ennuyer en racontant ses voyages*  
François La Mothe Le Vayer, *De l'utilité des voyages*  
Claude Lévi-Strauss, *Tristes tropiques*  
Véronique Meyer, *Voyage d'artistes en Italie du Nord, XVIe-XIXe siècle*  
Juliette Morice, « "Les voyages rendent-ils meilleur ?" Autour d'une controverse au XVIIIe siècle », *Revue philosophique de Louvain*, 2012 ; « Voyage et anthropologie dans l'Émile de Rousseau », *Revue de métaphysique et de morale*, 2013/1 (n° 77)  
Béat de Muralt, *Lettres sur les Anglais et les Français et sur les voyages*  
Daniel Roche, *Les Circulations dans l'Europe moderne, XVIIe-XVIIIe siècle*  
Jean-Jacques Rousseau, *Émile ou De l'éducation*, livre V  
Judith Schalansky, *Atlas des îles abandonnées*

#### Bandes dessinées

Alain Ayroles, Juanjo Guarnido, *Les Indes fourbes*  
Christophe Blain, *Carnet polaire*  
Mathieu Blanchot et Frédéric Campoy, *Une vie avec Alexandra David-Néel*  
Florent Chavouet, *Manabé Shima*  
Cosey, *Jonathan* (série)  
Nicolas De Crécy, *Visa transit*  
Guy Deslile, *Chroniques birmanes*  
Fabcaro, *Carnet du Pérou*  
Emmanuel Lepage, *Les Voyages d'Ulysse*  
Aude Picault, *Parenthèse patagone*  
Hugo Pratt, *Corto Maltese* (série)  
Craig Thompson, *Un Américain en balade*  
Didier Tronchet, *Vertiges de Quito*  
Lewis Trondheim, *Carnet de bord*

#### Arts plastiques

Augustus Leopold Egg, *Les Compagnes de voyage (The Travelling Companions)*  
Eugène Delacroix, *Femmes d'Alger dans leur appartement*  
Caspar David Friedrich, *Le Voyageur au-dessus de la mer de nuages (Der Wanderer über dem Nebelmeer)*  
Paul Gauguin, *Anywhere Out of the World*  
Edward Hopper, *Compartiment C, voiture 293*  
Le Lorrain, *Port de mer avec Villa Médicis*  
Claude Monet, *La Gare Saint-Lazare*  
Les Orientalistes du XIXe  
Hubert Robert, *Le Port de Ripetta à Rome*  
Antoine Watteau, *L'Embarquement pour Cythère*

#### Expositions en ligne

Bougainville à Tahiti : [http://expositions.bnf.fr/lumieres/grand/uto\\_138.htm](http://expositions.bnf.fr/lumieres/grand/uto_138.htm)  
Le capitaine Cook à Hawaï : <http://expositions.bnf.fr/lumieres/grand/098.htm>  
Maupertuis en Laponie : [http://expositions.bnf.fr/lumieres/grand/emi\\_92.htm](http://expositions.bnf.fr/lumieres/grand/emi_92.htm)  
Solvyns aux Indes : <http://expositions.bnf.fr/lumieres/grand/093.htm>  
Voltaire à Berlin : <http://expositions.bnf.fr/lumieres/grand/333.htm>

#### Films

Jean-Jacques Annaud, *Sept ans au Tibet*  
Wes Anderson, *À bord du Darjeeling Limited, Moonrise kingdom*  
James Cameron, *Titanic*  
Jane Campion, *La Leçon de piano*  
Édouard Deluc, *Gauguin - Voyage de Tahiti*  
Peter Farrelly, *Green Book - Sur les routes du sud*  
Kevin Costner, *Danse avec les loups*  
Dennis Hopper, *Easy Rider*

John Huston, *L'Homme qui voulut être roi*  
Peter Jackson, *Le Seigneur des anneaux* (la trilogie)  
Cédric Klapisch, *L'Auberge espagnole*, *Les Poupées russes*, *Casse-tête chinois*  
Mike Leigh, *Mr. Turner*  
Terence Mallick, *Le Nouveau Monde*  
Sean Penn, *Into the Wild*  
Rob Reiner, *Stand by me*  
Walter Salles, *Carnets de voyage*, *Central do Brasil*  
James Uys, *Les Dieux sont tombés sur la tête*  
Régis Wargnier, *Man to man*

#### Musique

Charles Aznavour, « Emmenez-moi »  
Bernard Lavilliers, « On the Road Again », « Tu es plus belle que le ciel et la mer », Carnets de bord : « Voyageur »  
Alexandre Borodine, « Dans les steppes de l'Asie centrale »  
Jacques Brel, « La quête », « Amsterdam »  
Etienne Daho, « Week-end à Rome »  
Desireless, « Voyage, voyage »  
Nino Ferrer, « Le Sud »  
Jean-Jacques Goldman, « Là-bas », « Je marche seul »  
Gérard Manset, « Il voyage en solitaire »  
Nicolas Peyrac, « Je pars »  
Henri Salvador, « Syracuse »  
Téléphone, « New York avec toi »

#### Émissions de radio

<https://www.franceculture.fr/philosophie/les-voyages-nous-rendent-ils-meilleurs>  
<https://www.franceculture.fr/emissions/etre-et-savoir/leducation-au-voyage>  
<https://www.franceculture.fr/emissions/du-grain-a-moudre-dete/le-voyage-therapie-ou-placebo>  
<https://www.franceculture.fr/emissions/la-chronique-daurelien-bellanger/la-chronique-daurelien-bellanger-chronique-du-jeudi-08-avril-2021>  
<https://www.franceculture.fr/peinture/voyages-les-inspirations-des-peintres>

## Enseignements primaire et secondaire

### Protection de l'enfance

#### Organisation des actions d'information et de sensibilisation sur l'enfance maltraitée

NOR : MENE2204209C

circulaire du 7-2-2022

MENJS - DGESCO C2-2

---

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspecteurs et inspectrices chargés des circonscriptions du premier degré ; aux cheffes et chefs d'établissement du second degré ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux directeurs et directrices d'école ; aux directeurs et directrices d'école supérieure du professorat et de l'éducation

---

L'organisation des actions d'information et de sensibilisation sur l'enfance maltraitée en milieu scolaire s'inscrit dans la politique de protection de l'enfance qui « vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits », en application de l'article L. 112-3 du Code de l'action sociale et des familles (CASF). Cette politique s'appuie sur les dispositions de la convention internationale des droits de l'enfant entrée en vigueur le 2 septembre 1990. « Elle comprend des actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents, l'organisation du repérage et du traitement des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant ainsi que les décisions administratives et judiciaires prises pour sa protection. »

L'éducation nationale contribue à cette politique interministérielle sur les volets de la prévention et du repérage des situations de danger ou de risque de danger en partenariat avec les acteurs locaux. L'École est en effet un lieu privilégié en termes d'observation, de repérage et d'évaluation des difficultés scolaires, sociales, familiales et de santé des élèves. Au contact quotidien des élèves et des parents, l'école offre la possibilité d'accueil de la parole de l'enfant et d'échange avec les parents et facilite ainsi une intervention précoce. L'assurance pour chaque enfant d'être accueilli dans un lieu d'éducation sécurisant par des adultes bienveillants, contribue à la libération de cette parole.

Tous les personnels de l'éducation nationale, en particulier ceux en contact quotidien avec les élèves, sont tenus de contribuer au repérage et au signalement des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant, en application des dispositions des articles L. 226-2-1 et L. 226-4 du CASF. Ils bénéficient de l'appui et de l'expertise du service social en faveur des élèves (SSFE) qui met en œuvre, en lien avec les médecins et les infirmiers, la politique éducative sociale et de santé du ministère chargé de l'éducation nationale au sein des établissements d'enseignement.

Les circuits de signalement sont tenus de respecter les termes des protocoles établis entre le président du conseil départemental, chef de file de la protection de l'enfance, le représentant de l'État dans le département, les partenaires institutionnels concernés et l'autorité judiciaire, en vue de centraliser le recueil des informations préoccupantes au sein d'une cellule de recueil, d'évaluation et de traitement des informations préoccupantes (Crip). Si les personnels de l'éducation nationale ont un devoir de transmission et de signalement, ils n'ont pas la responsabilité de l'enquête, de l'évaluation et de la mise en œuvre des dispositifs de protection de l'enfance qui relèvent de la responsabilité du président du conseil départemental et du procureur de la République.

L'action de prévention de l'éducation nationale repose sur une stratégie de soutien à la parentalité et de lien école-famille, mise en œuvre par le biais d'actions individuelles et collectives (le café des parents, espace parents, dispositif « Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants », etc.) et de la mise à disposition de ressources à destination des familles, et sur l'organisation, au moins une fois par an, d'une séance « d'information et de sensibilisation sur l'enfance maltraitée, notamment sur les violences intrafamiliales à caractère sexuel, [inscrite] dans l'emploi du temps des élèves » (cf. art. L. 542-3 du Code de l'éducation).

#### 1. Organisation et objectifs des séances d'information et de sensibilisation à l'enfance maltraitée

L'organisation de ces séances est à l'initiative du directeur d'école ou du chef d'établissement, en concertation avec l'équipe éducative. Ces derniers veillent à associer « les familles et l'ensemble des personnels, ainsi que les services publics de l'État, les collectivités locales et les associations intéressées à la protection de l'enfance »

(cf. art. L. 542-3 du Code de l'éducation). Les chefs d'établissement peuvent utilement s'appuyer sur les comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) qui concourent aux initiatives en matière de « lutte contre les violences » (cf. art. L. 421-8 du Code de l'éducation). Le cas échéant, le directeur d'école peut s'appuyer dans les mêmes conditions sur le CESCE inter-degrés.

Les séances d'information et de sensibilisation à l'enfance maltraitée s'inscrivent dans les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elles participent au développement des compétences psychosociales des élèves dans une démarche promotrice de santé, d'éducation à la sexualité et à l'égalité hommes-femmes et de prévention des violences et de la lutte contre le harcèlement.

Eu égard aux retentissements qu'elles sont susceptibles d'avoir sur les élèves, notamment la libération de la parole de ceux victimes de maltraitements, le chef d'établissement ou le directeur d'école informe en amont le service social en faveur des élèves (SSFE) de l'organisation d'une telle séance. Le SSFE pourra apporter son expertise et être associé à l'intervention et porter une attention renforcée aux élèves bénéficiaires de cette action. Il gagnera à se mettre en situation d'accompagner l'équipe éducative dans une procédure d'information préoccupante ou de signalement et, le cas échéant, d'accompagner l'élève.

Les séances d'information et de sensibilisation à l'enfance maltraitée sont adaptées au degré de maturité des élèves. Elles ont pour objectif de permettre aux élèves :

- de développer des compétences leur permettant de se prémunir de situations et d'actes de maltraitance dont ils pourraient être l'objet ;
- d'acquérir des connaissances sur leurs droits, les ressources et personnes à mobiliser pour leur permettre, dans le respect d'autrui, de réagir efficacement à des situations et d'actes de maltraitance dont eux-mêmes ou un de leurs proches seraient victimes.

Les personnes à mobiliser indiquées aux élèves sont les personnels de l'éducation nationale, en particulier les personnels sociaux et de santé. Les ressources à mobiliser communiquées aux élèves sont le Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (Snated-119) et les numéros verts 3018 et 3020 lorsque la séance porte sur la lutte contre le harcèlement. Cette liste est limitative.

Les séances d'information et de sensibilisation à l'enfance maltraitée peuvent s'appuyer sur des temps forts comme la Journée mondiale des droits de l'enfant organisée chaque année le 20 novembre.

## 2. La mise en œuvre des séances d'information et de sensibilisation à l'enfance maltraitée

Les séances d'information et de sensibilisation à l'enfance maltraitée sont soumises à des principes éthiques et déontologiques. Les intervenants :

- instaurent et assurent dans le groupe un climat de confiance, de respect et un principe de confidentialité pendant et après la séance ; cette confidentialité est respectée dans la limite où elle n'entre pas en contradiction avec l'obligation de signalement des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant prévue aux articles L. 226-2-1 et L. 226-4 du CASF ;
- respectent chacun, autant dans la prise de parole que dans le silence ;
- encouragent les échanges et l'élaboration commune des réponses à partir des préoccupations des élèves, en toute neutralité, sans imposer leurs propres questions et réponses ;
- ne font pas référence à leurs représentations et leur histoire ou expérience personnelle ;
- cantonnent les prises de parole et échanges des élèves et différents intervenants à la sphère publique ; aussi n'est-il pas souhaitable d'évoquer dans un cadre collectif la situation particulière d'un des participants ;
- relayent les souhaits d'expression des élèves relevant de la sphère privée à un échange individuel ultérieur ; cet échange a obligatoirement lieu en présence d'un personnel de l'éducation nationale ;
- en aucun cas l'intervenant ne transmet ses coordonnées personnelles lors de la séance.

Les parents sont informés de la tenue de la séance et peuvent bénéficier de ressources concernant la thématique retenue.

Les séances d'information et de sensibilisation à l'enfance maltraitée sont mises en œuvre par les équipes éducatives. Elles peuvent s'appuyer sur des partenaires institutionnels ou associatifs dont l'intervention doit être autorisée par le chef d'établissement ou le directeur d'école. Le cas échéant, l'équipe éducative est maître du pilotage du projet et s'assure de la cohérence de l'action envisagée avec la politique de prévention et de l'enfance en danger du projet d'établissement, de circonscription ou d'école. Un projet auquel contribue un partenaire au sein de l'école ou de l'établissement est nécessairement construit en partenariat avec l'équipe éducative et est intégrée autant que possible aux actions du CESCE.

Dans le premier degré, les interventions des partenaires extérieurs se conforment aux dispositions de la circulaire n° 92-196 du 3 juillet 1992 relatives à la participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires.

Les directeurs d'école et les chefs d'établissement privilégient les associations titulaires d'un agrément national ou académique. Aux termes de l'article D. 551-6 du Code de l'éducation, « Le directeur d'école ou le chef



d'établissement peut, pour une intervention exceptionnelle, autoriser dans les mêmes conditions l'intervention d'une association non agréée s'il a auparavant informé du projet d'intervention le recteur d'académie ou l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, dans le cas où celui-ci a reçu délégation de signature. Après avoir pris connaissance de ce projet, l'autorité académique peut notifier au directeur d'école ou au chef d'établissement son opposition à l'action projetée. » L'autorité académique veillera à systématiser l'examen de ces demandes et à formuler un avis exprès sur l'action projetée.

Les associations agréées au titre des dispositions des articles D. 551-1 à D. 551-5 du Code de l'éducation et les partenaires non-agrégés veillent à la moralité de leurs bénévoles et de leurs salariés intervenant dans les écoles et dans les établissements scolaires, en veillant à ce que ces derniers n'aient pas fait l'objet d'une condamnation judiciaire incompatible avec l'exercice d'une activité auprès d'élèves.

Une évaluation de la séance sera effectuée en coordination entre l'ensemble des intervenants : partenaires extérieurs et les personnels de l'établissements et l'école. Toute difficulté identifiée est signalée à l'autorité académique.

Un intervenant extérieur est toujours accompagné d'un personnel de l'éducation nationale ayant participé à l'élaboration du projet dans ses interactions individuelles et collectives avec les élèves.

En aucun cas, l'action menée par un partenaire ne peut prendre la forme d'un entretien individuel avec un ou plusieurs élèves.

Les ressources et personnes à mobiliser présentées aux élèves pour permettre de réagir efficacement à des situations et actes de maltraitance dont eux-mêmes ou un de leurs proches seraient victimes, sont celles listées supra. Une association peut présenter des plateformes téléphoniques ou numériques qui leur sont propres à la condition que cette communication soit prévue dans le cadre de leur agrément. En aucun cas, un intervenant extérieur ne communique ses coordonnées personnelles.

Les faits révélés au sein de l'établissement relevant d'une information préoccupante ou d'un signalement, quelles que soient leurs modalités de recueil, y compris écrites, sont pris en compte et traités par les personnels de l'éducation nationale au regard des circuits de transmission mis en œuvre au sein de l'établissement ou de l'école. Dans le cadre de révélations faites directement et hors de l'institution scolaire par un élève à un partenaire à la suite d'une séance d'information et de sensibilisation, le partenaire est invité, quand l'intérêt de l'enfant le justifie, à en informer l'école ou l'établissement et plus spécifiquement le service social en faveur des élèves, en particulier si cette révélation fait l'objet d'une information préoccupante à la cellule de recueil, d'évaluation et de traitement des informations préoccupantes (Crip) ou d'un signalement au procureur de la République.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Édouard Geffray

## Informations générales

### Vacance de postes

#### Professeur des écoles (école primaire) et professeur certifié de français (lycée) auprès de l'établissement scolaire public italien Leonardo da Vinci de Paris

NOR : MENC2203096V

avis

MENJS - DREIC B2

Vu convention culturelle signée entre la France et l'Italie le 4-11-1949 ; décret n° 85-986 du 16-9-1985, article 14, alinéa 6

**Un poste de professeur des écoles et un poste de professeur certifié de français sont à pourvoir par voie de détachement à la rentrée 2022 auprès de l'établissement Leonardo da Vinci de Paris.**

#### 1. Profil des candidats

Les candidats à ces postes devront :

- être en mesure d'assurer un enseignement du français et, pour le professeur des écoles, des autres matières du cursus à des élèves de langue maternelle italienne, française ou autre ;
- posséder une expérience dans le domaine de l'enseignement du français langue étrangère ;
- participer aux travaux de l'équipe pédagogique de l'établissement.

Une bonne maîtrise de la langue italienne constituera un atout.

#### 2. Conditions de recrutement

- peuvent candidater les personnels titulaires qui, au 1er septembre 2022, justifient d'une durée minimale d'expérience professionnelle sur le territoire français en tant que titulaire ;
- les professeurs choisis bénéficieront d'un détachement administratif auprès de cet établissement ; ils seront placés sous l'autorité directe du chef d'établissement ;
- les obligations de service du professeur des écoles sont de 24 heures hebdomadaires, dont 2 heures de participation aux travaux de l'équipe pédagogique ; l'enseignement pourra être dispensé dans les cinq classes de l'école élémentaire ;
- les obligations de service du professeur de français sont de 18 heures hebdomadaires ; l'enseignement pourra être dispensé dans la section Esabac du lycée ;
- date de prise de fonctions : 1er septembre 2022 ;
- les fonctionnaires placés en position de détachement direct auprès d'un établissement conservent leurs droits à avancement et peuvent conserver leur droit à la retraite dans leurs corps d'origine, à condition d'opter pour ce droit en complétant le formulaire de déclaration d'option joint à l'arrêté ministériel de détachement.

#### 3. Constitution et transmission des demandes d'affectation

Le dossier de candidature complet, dûment rempli et accompagné des pièces justificatives, devra être transmis par le candidat par voie électronique aux adresses [segreteria@wanadoo.fr](mailto:segreteria@wanadoo.fr) et [dsscuolaitalianaparigi@gmail.com](mailto:dsscuolaitalianaparigi@gmail.com). L'établissement Leonardo da Vinci sera chargé de sélectionner les candidats et de constituer une liste complémentaire pour chaque poste permettant de pallier d'éventuels refus de détachement.

L'établissement recruteur transmettra ces propositions (candidats sélectionnés et listes complémentaires) à la direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS) seule habilitée à saisir les autorités départementales de l'éducation nationale pour obtenir leurs avis.

La DGRH informera l'établissement de l'accord ou du refus de détachement. En cas d'accord, l'arrêté individuel de détachement sera adressé par les services de la DGRH à l'établissement qui le notifiera à l'intéressé au plus tard le 31 mai 2022, dès lors que les étapes précédentes auront été respectées, avec copie à la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dreic) du MENJS.

Aucun départ en détachement ne peut avoir lieu sans un accord formel de détachement de la DGRH du MENJS.

La date limite de dépôt des candidatures auprès de l'établissement Leonardo da Vinci est fixée à quatre semaines suivant la date de parution du présent avis au BOENJS.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

Jean-Claude Arnod  
Proviseur de l'établissement scolaire Leonardo da Vinci  
12, rue Sédillot  
75007 Paris.  
Courriel : [dsscuolaitalianaparigi@gmail.com](mailto:dsscuolaitalianaparigi@gmail.com)  
Téléphone : 01 45 55 86 22.

### Annexe

➔ Formulaire de candidature pour un détachement auprès de l'établissement scolaire italien Leonardo da Vinci de Paris sur un poste de professeur des écoles ou de professeur certifié de français.

**Annexe - Formulaire de candidature et de demande de détachement auprès de l'établissement scolaire italien Leonardo da Vinci de Paris sur un poste de professeur des écoles (école primaire) et sur un poste de professeur certifié de français (lycée) à la rentrée scolaire 2022**

**Candidature sur le poste de :**

- professeur des écoles (école primaire)  
 professeur certifié de français (lycée)

**Situation personnelle**

Nom d'usage : ..... Nom de famille :  
.....

Prénom : ..... Né(e) le : .....

Corps (à l'éducation nationale) : .....

Grade (à l'éducation nationale) :  
.....

Date de titularisation : .....

Échelon : ..... Date d'effet : .....

Adresse permanente en France :  
.....  
.....

Mél : ..... Téléphone : .....

**Situation administrative actuelle**

en activité  en détachement  en disponibilité  en congé parental   
autre.....

Fonctions exercées : .....

Académie (ou académie d'origine si détaché à l'étranger) :  
.....

Département :  
.....

Nom et adresse de l'établissement ou de l'organisme d'affectation actuel :  
.....

Mél : ..... Téléphone : .....

En poste depuis le : .....

**1. Expérience pédagogique**

- Connaissance de la langue italienne selon les niveaux du cadre européen commun de compétences pour les langues (CECRL) de A1 à C2 :

- Postes successivement occupés depuis l'entrée dans la carrière enseignante (préciser les fonctions exercées et les établissements d'exercice ; mentionner également les interruptions de service) :

**2. Travaux personnels et stages effectués** (joindre les documents justificatifs, et préciser notamment les stages effectués dans le domaine de l'enseignement du français langue étrangère) :

**3. Dans le cas de demandes parallèles, préciser l'ordre de préférence** de ces demandes par rapport à la présente candidature :

Durée du détachement : du ..... / ..... / ..... au ..... / ..... / .....

Je soussigné(e)..... atteste l'exactitude des renseignements portés sur le présent document.

Fait à ..... le

Signature :

Ce formulaire de candidature et les pièces jointes (un *curriculum vitae* détaillé pourra également être joint à la demande) sont à adresser par voie électronique au **lycée Leonardo da Vinci de Paris** aux adresses suivantes : [segreteria@wanadoo.fr](mailto:segreteria@wanadoo.fr) et [dsscuolaitalianaparigi@gmail.com](mailto:dsscuolaitalianaparigi@gmail.com)

## Informations générales

### Conseils, comités, commissions

#### Nomination des membres de certaines commissions chargées d'établir les sujets de l'examen conduisant à la délivrance du diplôme Un des meilleurs ouvriers de France

NOR : MENE2203577S

décision du 28-1-2022

MENJS - DGESCO A2-3

Vu Code de l'éducation et notamment article D. 338-15 ; arrêté du 17-12-2019 ; décision du 17-5-2021 ; propositions du Comité d'organisation du concours Un des meilleurs ouvriers de France et des expositions du travail

**Article 1** - Les personnalités figurant dans l'annexe 1 à la présente décision sont nommées membres des commissions chargées d'établir les sujets de l'examen conduisant à la délivrance du diplôme Un des meilleurs ouvriers de France, prévues à l'article D. 338-15 du Code de l'éducation susvisé, pour les groupes, classes et options mentionnés.

**Article 2** - Les personnalités figurant dans l'annexe 2 à la présente décision sont nommées membres des commissions chargées d'établir les sujets de l'examen conduisant à la délivrance du diplôme Un des meilleurs ouvriers de France, prévues à l'article D. 338-15 du Code de l'éducation susvisé, pour les groupe et classe mentionnés en remplacement des personnalités nommées par la décision du 17 mai 2021 susvisée.

**Article 3** - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 28 janvier 2022

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,  
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,  
La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,  
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

#### Annexe 1 - Membres des commissions de sujets de l'examen conduisant au diplôme Un des meilleurs ouvriers de France

##### Commission Groupe I : Métiers de la restauration

Classes	Noms Prénoms	Qualité
Cuisinier, cuisinière	Bernard Alain	Membre
Cuisinier, cuisinière	Briens Caroline	Membre
Cuisinier, cuisinière	Ducasse Alain	Président Meilleur ouvrier de France
Cuisinier, cuisinière	Laborde Antoine	Membre
Cuisinier, cuisinière	Marcon Régis	Membre
Cuisinier, cuisinière	Maximin Jacques	Membre Meilleur ouvrier de France
Cuisinier, cuisinière	Quantin Christophe	Membre Meilleur ouvrier de France
Cuisinier, cuisinière	Monsieur Roth Michel	Membre Meilleur ouvrier de France
Maitre d'hôtel, maitresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Canfailla Gérald-Louis	Président

Maitre d'hôtel, maitresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Chenet Didier	Membre
Maitre d'hôtel, maitresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Monsieur Picard Frédéric	Membre

**Commission groupe X : Métiers des accessoires du vêtement et de la beauté**

Classes	Noms Prénoms	Qualité
Broderie main, option Beauvais, option ajourage, option broderie couleur, option broderie blanche, option broderie or, option broderie haute couture	Denizet Tiffany	Membre
Broderie main, option Beauvais, option ajourage, option broderie couleur, option broderie blanche, option broderie or, option broderie haute couture	Madame Duchénoy Pascale	Présidente
Broderie main, option Beauvais, option ajourage, option broderie couleur, option broderie blanche, option broderie or, option broderie haute couture	Picq Florence	Membre

**Annexe 2**

**Commission Groupe X : Métiers des accessoires du vêtement et de la beauté**

Classe	Noms Prénoms	Qualité
Maroquinerie	Alez Martin Ange	Membre
Maroquinerie	Bosle Manuela	Présidente
Maroquinerie	Laval Cécile	Membre